

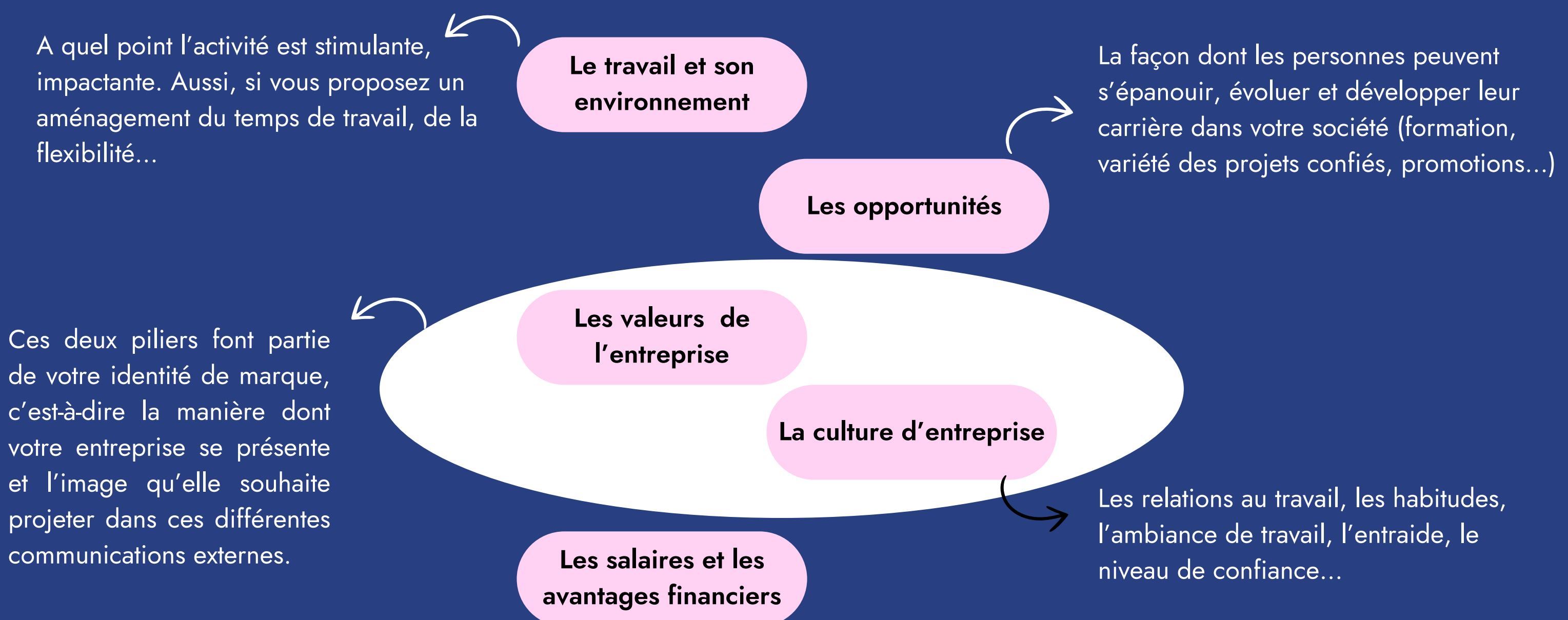
La proposition de valeur employeur (PVE) constitue un pilier de l'identité de votre entreprise puisqu'elle regroupe tous les avantages matériels et immatériels proposés à vos employés en échange de leur travail et de leur investissement. De cette manière, vous allez apprendre à mieux vous connaître en tant qu'employeur et améliorer l'attractivité de votre entreprise.

Finalement, faire ce travail revient à **identifier ce qui rend votre entreprise unique** pour mieux savoir en parler et ainsi débaucher les meilleurs talents.

L'enjeu de la définition de cette PVE est double :

- attirer les talents
- fidéliser vos salariés

Quels sont les piliers de la PVE ?



Pour définir votre PVE, il est important de réaliser un état des lieux de votre entreprise sur chacun de ces piliers. **Comment faire ?**

- Vous pouvez questionner vos anciens employés pour comprendre vos forces et vos faiblesses (étant partis de l'entreprise, ils auront tendance à être très honnêtes avec vous). Vous trouverez quelques exemples de questions en téléchargeant ceci : [ici](#)
- Vous pouvez questionner vos collaborateurs actuels

Dès lors que vous détectez une faiblesse, vous allez pouvoir mettre en place des actions correctives, si cela vous semble nécessaire

Comment savoir si votre PVE est efficace ? Lorsque la PVE est...

- Attrayante : s'aligner sur les préférences du marché du travail
- Authentique : s'aligner sur les véritables forces de l'entreprise. Il est important d'assurer une cohérence entre l'image véhiculée et la réalité interne.
- Pertinente : s'aligner sur votre stratégie d'attraction des candidats
- Unique : se différencier par rapport aux concurrents



Si vous disposez d'un service communication, il peut être intéressant de travailler en collaboration avec lui pour vous accorder dans la manière dont vous voulez communiquer ces informations pour attirer vos futurs talents !